

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

CONTRATS DE PARTENARIAT - (n° 779)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 164

présenté par
M. Folliot-----
à l'amendement n° 91 de M. de Courson
-----**à l'ARTICLE PREMIER**

Dans l'alinéa 2 de cet amendement, substituer au nombre :

« 50 »

le nombre :

« 10 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.